

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01414 Numéro SIREN : 440 658 136 Nom ou dénomination : MESSINE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 17065

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MESSINE AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		10 rue de la Pépinière 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 4 0 6 5 8 1 3 6 0 0 0 2 1		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 949	AG	4 949	
		Fonds commercial (1)	AH	75 000	AI		75 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	956 918	AK		956 918
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	167 464	AU	153 898	13 566
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	ES		CT		
		Autres participations	CU	20 001	CV		20 001
		Créances rattachées à des participations	BB	61 672	BC		61 672
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	52 600	BI		52 600
TOTAL (II)		BJ	1 338 607	BK	158 847	1 179 759	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	582 278	BY	77 310	504 968
		Autres créances (3)	BZ	68 152	CA		68 152
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	812	CE		812
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF		CG			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 843	CI		8 843	
	TOTAL (III)	CJ	660 086	CK	77 310	582 776	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 998 693	IA	236 157	1 762 535	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		75 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL MESSINE AUDIT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000)			DA	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	26 580	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	31 334	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	103 588	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	761 502	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	150 497	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	34 500	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	78 579	
	Dettes fiscales et sociales			DY	652 168	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	83 451	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 001 148		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 762 651		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	956 077
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	119 176	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2019

Exercice clos le 31/12/2019

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MESSINE AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 762 651 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 589 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	75 000			75 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	940 600	21 268		961 868
Immobilisations incorporelles	1 015 600	21 268		1 036 868
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	101 823	2 590		104 413
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 854	8 787		65 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	158 677	11 377		170 055
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	89 674		8 000	81 674
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	52 250	350		52 600
Immobilisations financières	141 924	350	8 000	134 274
ACTIF IMMOBILISE	1 316 201	32 995	8 000	1 341 197

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	21 268	11 377	350	32 995
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	21 268	11 377	350	32 995
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			8 000	8 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			8 000	8 000

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL PAUL GERMON ET ASSOCIES 75017 PARIS			45,00	

Prise de participation en 2014 à hauteur de 45% dans le capital de la SARL d'expertise comptable PAUL GERMON ET ASSOCIES.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 950			4 950
Immobilisations incorporelles	4 950			4 950
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	95 446	1 932		97 379
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 389	5 194		56 583
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	146 835	7 126		153 961
ACTIF IMMOBILISE	151 785	7 126		158 911

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 771 135 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	61 672		61 672
Prêts			
Autres	52 600		52 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	582 278	582 278	
Autres	65 741	65 741	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 843	8 843	
Total	771 135	656 863	114 272
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 600 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 750,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 966 649 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	119 176	119 176		
- à plus de 1 an à l'origine	31 322	20 751	10 571	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 580	78 580		
Dettes fiscales et sociales	652 072	652 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	85 499	85 499		
Produits constatés d'avance				
Total	966 649	956 078	10 571	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	54 523			
(**) Dont envers les associés	1 617			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	54 492
Primes de bilan CAP	20 000
PRIME GERANCE A PAYER	250 000
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	25 658
Charges sociales sur primes prov.	100 000
ETAT AUTRES CH. A PAYER	18 830
Total	468 980

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	8 843		
Total	8 843		

MESSINE AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 10 RUE DE LA PEPINIERE
75008 PARIS
440 658 136 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 103 588 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 588 euros
A la réserve légale	5 986 euros
Solde	97 602 euros
 A titre de dividendes aux associés Soit 125,00 euros par part	 100 000 euros
 Le solde	 -2 398 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -2 398 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
100 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
100 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
100 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

